



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT HÉRAULT

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE  
DE LE POUJOL-SUR-ORB

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 15  
Ayant pris part à la délibération : 12  
**Date de la convocation :** 23/09/2022  
**Date d'affichage :** 26/09/2022

**DELIBERATION N° 046-2022**

L'an deux mille vingt-deux,  
Le vingt-neuf septembre à 18 heures 30,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

**Présents :** Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE, et Fabien SCHURRER.

**Absents :** Guillaume CIANCIO, Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Malvine MORERA et Bernard ROQUE

**Pouvoirs :** Cindy CIECIERSKI donne pouvoir à Monsieur Laurent RUDELLE  
Christine FERRET donne pouvoir à Madame Lucienne ANDRIEU

Madame Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

**HERAULT ENERGIES – PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT  
ESTIMATION TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC 2023-2027**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante l'estimation concernant le projet de travaux cité en objet, effectuée par Hérault Énergies,

L'estimation des dépenses de l'opération HT s'élève à :

- Travaux d'éclairage public : 111 300 €

**Total de l'opération :** 111 300 €

Comme convenu, Hérault Energies apportera à minima en financement le montant correspondant aux 25% de TCFE à percevoir sur la durée du transfert (2023 à 2027) ; Ce montant pourra être abondé par des fonds propres d'Hérault Energies et d'éventuelles subventions que le Syndicat pourra obtenir auprès de partenaires.

Le financement de l'opération peut être envisagé comme suit :

- Financement maximum d'Hérault Énergies (fonds propres et/ou financeurs) : 33 650 €

La TVA sur les travaux d'électricité sera récupérée directement par Hérault Énergies

**La dépense prévisionnelle de la collectivité est de :** 77 650 €

**Les sommes présentées ne sont qu'une estimation, elles seront susceptibles d'être ajustées lors de la finalisation du projet.**

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,  
Par 12 voix, POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents**

**ACCEPTE** le programme de travaux d'éclairage public pour un montant prévisionnel global de 111 300 € HT.

**ACCEPTE** le plan de financement présenté par le Maire,

**SOLLICITE les** financements/subventions les plus élevées possibles de la part d'Hérault Énergies,

**SOLLICITE** Hérault Énergies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,

**PREVOIT** de réaliser cette opération

**AUTORISE** le Maire à signer la convention financière à intervenir avec Hérault Énergies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision.

**S'ENGAGE** à inscrire au budget de l'année 2023 de la collectivité :

- en dépense, chapitre 21 article 21534, la somme de 77 650 €

Le secrétaire de séance



Ainsi fait et délibéré.  
Pour extrait conforme,  
Yves ROBIN, maire



Acte rendu exécutoire le .../09/2022  
Après dépôt en Sous-Préfecture le .../09/2022  
et publication ou notification du .../09/2022

Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification